

URGENT / PERSONNEL

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin  
Chef du Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche DEFR  
Palais fédéral  
3003 Bern  
Suisse

Copie à la Task Force pour surmonter la crise  
économique relative à la pandémie de coronavirus  
du SECO  
Copie aux Services cantonaux de promotion  
économique

Berne, 16 mars 2020

### **Facilitation des demandes de chômage partiel et de l'octroi de prêts de trésorerie**

Cher Monsieur le Conseiller fédéral Parmelin,

Les industries créatives suisses comprennent environ 171 000 entreprises employant 572 000 personnes dans huit groupes industriels (design, musique, cinéma/TV/radio, jeux et développement de logiciels, architecture, publicité, galeries et édition). Chaque année, elles contribuent à environ 4 % du PIB. (Kreativwirtschaftsbericht Schweiz 2016, Weckerle, Page, Grand)

Les industries créatives en Suisse se caractérisent par leurs nombreuses petites et micro-entreprises. Dans la crise actuelle liée à la pandémie de coronavirus, elles sont particulièrement touchées par l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 13 mars 2020 et ses modifications du 16 mars 2020 ("Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)" du 13 mars 2020), d'une part par les mesures elles-mêmes, et d'autre part par le manque de commandes des industries nationales et étrangères dans un climat de stagnation économique et d'incertitude des entreprises.

Si ces entreprises n'ont pas accès plus facilement et le plus rapidement possible à des capitaux relais, la survie d'un secteur économique à forte densité de main-d'œuvre, qui est irremplaçable pour la capacité d'innovation de l'économie suisse, est menacée.

En tant que représentant·es de nombreuses associations des industries créatives, nous appelons donc le Conseil fédéral à soutenir les industries créatives :

1. Le travail à temps partiel pour les petites et micro-entreprises des industries créatives doit être étendu aux personnes assimilées aux employeurs, à condition qu'elles aient payé les cotisations obligatoires à l'AC
2. L'octroi de prêts de trésorerie doit être facilité.
3. Les projets de recherche doivent être poursuivis et les paiements doivent être garantis dans les semaines à venir.
4. Un fonds d'urgence (Emergo) pour les industries créatives doit être créé

#### **1. Le travail à temps partiel**

Les demandes de travail à temps partiel devraient être facilitées. Actuellement, diverses formulations de la législation en vigueur sont préjudiciables à la structure des petites et micro-entreprises. Un grand nombre d'entreprises sont gérées par leur propriétaire, c'est-à-dire que les propriétaires sont exclus du chômage partiel. Nous demandons que l'ajout suivant soit inclus dans l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) :

*Si une entreprise gérée par son propriétaire dans les industries créatives introduit le chômage partiel, les actionnaires (en tant que personnes impliquées financièrement dans l'entreprise ou en tant que membres d'un organe décisionnel suprême de l'entreprise) ainsi que leurs conjoint·es aidant·es ou leurs partenaires enregistré·es aidant·es - à condition qu'elles et ils aient payé les cotisations obligatoires à l'AC - peuvent également faire une demande d'indemnisation.*

## **2. Liquidité**

En raison de la suppression ou du report de commandes et de projets dus à la crise actuelle, les entreprises créatives ont un besoin urgent de soutien en liquidités. Dans le cas contraire, les industries créatives sont menacées d'une dissolution irréversible pendant la crise et d'une détérioration durable de la compétitivité internationale après la crise. Par conséquent, le règlement relatif au soutien financier des entreprises devrait être complété par le passage suivant :

*Les entreprises des industries créatives reçoivent une aide financière et d'autres prêts sans intérêt avec une période de remboursement de 10 ans pour assurer leur existence, afin de garantir le fonctionnement et le paiement continu des salaires des employé·es en cas de report des commandes entrantes en raison du coronavirus.*

## **3. Poursuivre les projets de recherche sans interruption**

En outre, les projets de recherche nationaux et internationaux qui ont été soumis et sont en cours, comme Innosuisse et Horizon 2020, doivent être poursuivis sans complications, même si les partenaires du projet de recherche ont été dans l'obligation d'arrêter ou d'interrompre momentanément leurs activités en raison de la pandémie de coronavirus. Les paiements et les versements doivent être effectués, même s'ils sont associés à des jalons qui ne peuvent plus être atteints. En outre, les partenaires de projet aux besoins en liquidités les plus urgents doivent être prioritaires dans la répartition des travaux et des versements.

## **4. Création d'un fonds d'urgence (Emergo) pour les industries créatives**

L'aide d'urgence prévue de 10 milliards de francs suisses n'est que d'une utilité limitée pour les industries créatives, car beaucoup de nos membres et PME n'auront pas accès à ce capital, notamment pour une demande de chômage partiel.

En raison de la crise exceptionnelle relative au coronavirus, ce ne sont pas des dizaines de milliers, mais des centaines de milliers d'emplois qui sont en jeu dans les industries créatives. En raison des structures sensibles de ces emplois - une personne sur quatre dans les industries créatives est indépendante et, en tant qu'entreprise individuelle, n'a pas accès au chômage partiel - il existe un danger aigu de faire disparaître une branche industrielle entière pour les années à venir. Les industries créatives jouent un rôle central dans la capacité d'innovation de la Suisse. Cette perte causera des dommages durables à notre pays.

Nous revendiquons que la Banque nationale accorde aux banques cantonales des prêts via le fonds d'urgence EMERGO à créer afin de pouvoir mettre à disposition des réserves de liquidités jusqu'à 50 000 CHF par emploi pour les quelque 150 000 PME des industries créatives. Le caractère à court terme du paiement est nécessaire pour garantir la continuité du paiement des salaires dans les mois à venir.

Ainsi, de nombreuses petites et micro-entreprises disposent des liquidités nécessaires et sont ainsi en mesure de surmonter la crise. Le traitement des demandes doit se faire par l'intermédiaire des Banques Cantonales. Les prêts doivent être accordés sans intérêt et remboursables sur 10 ans.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter Dominic Sturm (079 622 60 37), président de la Swiss Design Association, Martina Unternährer (079 663 45 54), présidente de formforum et Matthias Sala (076 561 29 00), président de Swiss Game Developers Association SGDA.

Meilleures salutations

Dominic Sturm, Swiss Design Association SDA

Martina Unternährer, formforum

Matthias Sala, Swiss Game Developers Association SGDA

Notre demande est soutenue par les associations majeures suivantes :



Matthias Sala  
Président

SGDA Swiss Game  
Developers  
Association

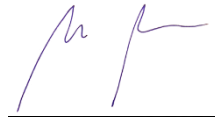
250 Membres  
700 Emplois



Dominic Sturm  
Président

SDA - Swiss Design  
Association

240 Membres  
1700 Emplois



Martina Unternährer  
Présidente

formforum -  
Association suisse et  
plate-forme pour le  
design et l'artisanat  
contemporain

500 Membres  
1500 Emplois



Remo Derungs  
Président

VSI/ ASAI Association  
suisse des architectes  
d'intérieur

470 Membres  
2200 Emplois



Lisa-Jeanne Leuch  
Présidente

SGV  
Schweizer Grafiker  
Verband - Union  
suisse des graphistes

130 Membres  
500 Emplois



Ursula Heilig  
Présidente

SGD Swiss Graphic  
Designers

375 Membres  
2000 Emplois



Lynn Frydman-Kuhn,  
Co- Présidente

Swissceramics  
Association céramique  
suisse

300 Membres  
350 Emplois



Philipp Kuntze  
Directeur général

Kurszentrum  
Ballenberg

130 responsables de  
cours



Romain Rosset  
Président

Netzwerk  
Kleinstberufe

14 associations



Karin Bischoff  
Présidente

SWISSMODE  
Verband Bekleidung  
Schweiz

200 Membres  
1500 Emplois



André Perrin  
Président

ASMEBI  
Association des  
métiers de la Bijouterie

80 Membres  
2000 Emplois

gez.

Peter G. Kurath  
Co- Président

Verband  
Kreativwirtschaft  
Schweiz



Frank Bodin  
Président

ADC Switzerland  
The Leading  
Creatives in  
Communication

169 Membres